

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AURIAC SUR DROPT  
Séance ordinaire du 20 janvier 2015**

Le vingt janvier deux mille quinze, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal d'Auriac sur Dropt se sont réunis dans la salle de la mairie d'Auriac sur Dropt, en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel TERRIER, Maire, sur convocation régulièrement faite le 13 janvier 2015.

<b>Nombre de conseillers :</b>
- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

Etaient présents : TERRIER Daniel, KESSLER Andrée, RAYMOND Nathalie, PEYREFICHE Virginie, BOTHOREL Jean-Baptiste, DA DALT Alexandre, ORJUBIN Jannick, COSTES Richard, BOTHOREL Jany, JAN Sébastien.  
Excusée : Virginie BOLZAN  
Secrétaire de séance : Virginie PEYREFICHE.

**Référence : 2015-06**

**OBJET : Autorisation de dépôt de permis de construire pour l'installation au sol d'une centrale photovoltaïque**

Vu le projet présenté par la société « TOUT LE SOLEIL D'AURIAC SUR DROPT », s'agissant de la demande d'autorisation de dépôt de permis de construire pour l'implantation au sol d'un site de production d'énergie solaire, Monsieur le Maire ouvre le débat et invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer.

Considérant que ce projet propose toutes les assurances requises pour assurer la bonne réalisation des travaux et l'exploitation sécurisée de l'installation photovoltaïque pendant la durée de vie de l'installation, qu'il est même prévu un recyclage des panneaux en fin de vie,

Considérant que les constructions et installations envisagées ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels, des paysages et à la sécurité publique,

Considérant que le site de production d'énergie solaire n'entraîne pas de dépenses pour la collectivité mais qu'il génère des recettes fiscales pour la commune,

Considérant que le projet respecte les distances règlementaires par rapport au voisinage et qu'il ne perturbera pas les activités agricoles voisines dans leur pratique habituelle en termes de traitement et de récolte des cultures,

**Où l'exposé, après en avoir délibéré  
par 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,  
le Conseil municipal**

- **DONNE** son accord au projet d'installation et de production d'énergie solaire qui lui a été présenté par la société « TOUT LE SOLEIL D'AURIAC SUR DROPT »,
- **AUTORISE** la société « TOUT LE SOLEIL D'AURIAC SUR DROPT » à déposer un dossier de permis de construire correspondant au dit projet.

Délibération adoptée par : VOIX POUR : 8    VOIX CONTRE : 1    ABSTENTION : 0

Monsieur Sébastien JAN n'a pas pris part au vote car il est concerné par le projet cité en objet.

Fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
A Auriac sur Dropt, le 23 janvier 2015.

Le Maire,

Daniel TERRIER

